

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le 4 juillet 2018 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

AM-2018-0749 ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire, R.V.Q. 2687 - PA2018-091 (Ra-2070)***

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* relativement au Programme particulier d'urbanisme pour la colline parlementaire.

Dans un premier temps, l'aire d'affectation détaillée mixte M_GA_8 est agrandie à même une partie de l'aire d'affectation détaillée mixte M_GA_6 de façon à y inclure notamment le bâtiment qui a pour adresse le 385, Grande Allée Est. De nouveaux usages sont autorisés dans cette aire d'affectation agrandie alors que d'autres ne le sont plus.

Dans un deuxième temps, l'aire d'affectation détaillée mixte M_GA_16 est créée à même une partie de l'aire d'affectation détaillée mixte M_GA_6 afin d'y inclure, entre autres, le bâtiment qui a pour adresse le 333, Grande Allée Est. Les dispositions normatives pour cette nouvelle aire d'affectation détaillée sont indiquées au règlement.

Ensuite, relativement à l'aire d'affectation détaillée mixte M_RI_1, des modifications relatives aux usages autorisés, au pourcentage minimal de grands logements à fournir, à la hauteur maximale d'un bâtiment principal, à la façon de mesurer cette hauteur, au pourcentage minimal d'aire verte et à la gestion des droits acquis sont apportées.

Enfin, l'aire d'affectation détaillée mixte M_RI_2 est par la suite créée à même une partie de l'aire d'affectation détaillée mixte M_RI_1 afin d'y inclure notamment le bâtiment qui a pour adresse le 777, rue des Glacis. Les dispositions normatives pour cette nouvelle aire d'affectation détaillée sont indiquées au règlement.

(Signé) Geneviève Hamelin
Présidente

(Signé) Sylvain Ouellet
Greffier